

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- . **1.1 Identificateur de produit**
- . **Nom du produit:** Aquaplan - Réflect-Toiture
- . **UFI:** QDNH-2051-Q20Q-M281
- . **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- . **Secteur d'utilisation**
 SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 SU19 Bâtiment et travaux de construction
- . **Emploi de la substance / de la préparation** Matériel d'étanchéité acrylique
- . **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- . **Producteur/fournisseur:**
 IKO nv - Aquaplan
 d'Herbouvillekaai 80
 B-2020 Antwerpen
 Belgium
 Tel.: +32 (0)3 248 30 00
 Fax : +32 (0)3 248 37 77
 E-mail: sds.europe@iko.com
- . **Service chargé des renseignements:** Centre Antipoisons
- . **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245
 Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48
 FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- . **2.2 Éléments d'étiquetage**
- . **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- . **Pictogrammes de danger**




GHS02 GHS07
- . **Mention d'avertissement** Attention
- . **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- . **Mentions de danger**
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . **Conseils de prudence**
 P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: **Aquaplan - Réflect-Toiture**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501	Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite de la page 1)

Indications complémentaires:

EUH 208 Contains Benzotriazole derivatives, sebacate derivatives. Can cause an allergic reaction.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Solution d'un polymère acrylique dans methacrylates et acrylates.

Composants dangereux:

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	40-50%
CAS: 41556-26-7	Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1, H317	0,3-0,4%
CAS: 82919-37-7	methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidylsebacate Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1, H317	0,3-0,4%
CAS: 104810-48-2	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]- ω -hydroxy- Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	0,3-0,4%
CAS: 104810-47-1	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]- ω -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropoxy]- Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	$\geq 0,25$ - $< 0,3\%$

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Ce mélange contient $\geq 1\%$ de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) La classification de l'annexe VI relative au dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon sa note 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: **Aquaplan - Réflect-Toiture**

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas applicable.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: **Aquaplan - Réfect-Toiture**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. 8.1 Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

. **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

. **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

. **Protection des mains:** Gants résistant aux solvants

. **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en PVC

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

PE

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

>240 min.

. **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. État physique	Liquide
. Couleur:	Blanc
. Odeur:	Caractéristique
. Seuil olfactif:	Non déterminé.
. Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	146 °C
. Inflammabilité	Non applicable.
. Limites inférieure et supérieure d'explosion	
. Inférieure:	1,5 Vol %
. Supérieure:	10,8 Vol %
. Point d'éclair	44 °C

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: **Aquaplan - Réflect-Toiture**

(suite de la page 4)

. Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Température de décomposition:	Non déterminé.
. pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
. Viscosité:	
. Viscosité cinématique	Non déterminé.
. Dynamique à 20 °C:	25.000 mPas
. Solubilité	
. l'eau:	Insoluble
. les solvants organiques:	Miscible avec de nombreux solvants organiques
. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
. Pression de vapeur à 20 °C:	3,4 hPa
. Densité et/ou densité relative	
. Densité à 20 °C:	1,27 g/cm ³
. Densité relative	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. 9.2 Autres informations	Aucune autre information disponible.
. Aspect:	
. Forme:	Visqueuse
. Température d'inflammation:	315 °C
. Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
. Teneur en solvants:	
. VOC (CE)	COV valeurs limites (cat A/i) 500 g/L 2010. Le produit contient 480 g/L.
. Changement d'état	
. Point/l'intervalle de ramollissement	
. Propriétés comburantes	Non déterminée.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.
. Informations concernant les classes de danger physique	
. Substances et mélanges explosibles	néant
. Gaz inflammables	néant
. Aérosols	néant
. Gaz comburants	néant
. Gaz sous pression	néant
. Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
. Matières solides inflammables	néant
. Substances et mélanges autoréactifs	néant
. Liquides pyrophoriques	néant
. Matières solides pyrophoriques	néant
. Matières et mélanges auto-échauffants	néant
. Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
. Liquides comburants	néant
. Matières solides comburantes	néant
. Peroxydes organiques	néant
. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
. Explosibles désensibilisés	néant

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: **Aquaplan - Réflect-Toiture**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - . **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- | | | |
|--|----------|-------------------|
| CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | | |
| Oral | LD50 | 8.532 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 35,7 mg/l (rat) |
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **11.2 Informations sur les autres dangers**

- . **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: **Aquaplan - Réflect-Toiture**

(suite de la page 6)

- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- . **12.7 Autres effets néfastes**
- . **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- . **ADR, IMDG, IATA** UN1263
- . **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- . **ADR** UN 1263, Matières apparentées aux peintures, 3, III, (D/E)
dispensé après 2.2.3.1.5.
- . **IMDG** UN 1263, Paint related material, 3, III, (44°C c.c.)
"Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code"
- . **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- . **ADR, IMDG, IATA**
- 
- . **Classe** 3 Liquides inflammables.
- . **Étiquette** 3
- . **14.4 Groupe d'emballage**
- . **ADR** III
- . **14.5 Dangers pour l'environnement**
- . **Marine Pollutant:** Non

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Aquaplan - Réfect-Toiture

(suite de la page 7)

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
. No EMS:	F-E,S-E
. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. ADR	
. Quantités limitées (LQ)	5L
. Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	D/E
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	5L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
. "Règlement type" de l'ONU:	UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- . Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- . RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- . Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.
- . Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
- Aucun des composants n'est compris.
- . Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2022

Révision: 18.02.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: **Aquaplan - Réflect-Toiture**

(suite de la page 8)

. Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

. Prescriptions nationales:

. Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

. Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas des SVHC.

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

. Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. **Contact:** sds.europe@iko.com. **Numéro de la version précédente:** 2

. Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. * **Données modifiées par rapport à la version précédente**